

Texte de la note de politique générale 2012 -2018 adoptée lors du Conseil communal du 25 février 2013

Introduction

Conformément à la loi, le Collège des bourgmestre et échevins a présenté au conseil communal sa note de politique générale.

Les électrices et électeurs de Woluwe-Saint-Lambert ont souhaité que la gestion, menée depuis plusieurs décennies, par la Liste du bourgmestre soit poursuivie. La Liste du bourgmestre a recueilli une très large confiance des électeurs puisqu'elle a totalisé plus de 56 % des votes valablement exprimés. Néanmoins, la Liste du bourgmestre a souhaité, comme elle l'a toujours fait par le passé, associer un partenaire à la majorité. Ainsi, le Cdh est représenté au sein du Collège.

Le Collège entend inscrire son programme de politique générale dans un projet de gestion durable, associant étroitement la population de la commune au processus de décision.

Le code communal de la participation, qui reste une référence en Région bruxelloise, sera toujours d'application et, si nécessaire, adapté aux réalités nouvelles. Le Collège souhaite qu'à d'autres niveaux de pouvoir, un tel code de la participation soit élaboré afin de clarifier et de préciser les procédures de consultation des citoyens.



Le Collège redit toute l'importance qu'il attache à l'autonomie communale et à la collaboration étroite avec les autorités publiques qui respectent l'autonomie communale. La commune de Woluwe-Saint-Lambert entend participer à l'affirmation de Bruxelles, région à part entière, et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle est également soucieuse du rôle européen que les communes de la Région bruxelloise assument et, prenant en compte la sociologie de la population locale, entend renforcer l'association des citoyens européens à la vie de la commune.

Les limites territoriales de la Région bruxelloise étant arbitrairement fixées, la commune de Woluwe-Saint-Lambert entend inscrire son action en tenant compte de la réalité sociologique, urbaine, socio-économique et environnementale qui permet d'affirmer que les communes de la périphérie bruxelloise sont des communes qui relèvent de la Région bruxelloise. Le gouvernement de la Région bruxelloise vient, lui-même, de le reconnaître puisque le projet de plan régional de développement durable affirme que la communauté métropolitaine bruxelloise est composée de 135 communes. Il est dès lors légitime que la commune de Woluwe-Saint-Lambert intensifie ses relations avec les populations bruxelloises établies dans des communes qui ne sont encore rattachées à la Région bruxelloise. A cette fin, la commune de Woluwe-Saint-Lambert développera un important programme de soutien aux droits démocratiques de ces populations, qui sont méconnus par les autorités publiques flamandes.

Par ailleurs, le Collège entend intensifier ses programmes de coopération avec des communes d'Afrique sub-saharienne, en vue de participer au redéploiement de leurs services administratifs et au développement de pratiques de gestion durable.

La qualité des services à rendre à la population demeure la priorité du Collège. S'il est généralement reconnu que les services rendus à la population sont appréciés, leur évaluation doit être constante. A cette fin, le Collège approuve l'initiative prise par Monsieur le secrétaire communal de mettre en place un groupe de travail « évaluation des procédures », groupe constitué d'agents de différents niveaux de l'administration communale et chargé de simplifier et de réorganiser certaines procédures administratives. A cet égard, une attention particulière sera réservée aux outils informatiques à mettre en place et à leur efficacité.

La motivation des membres du personnel communal est une des conditions de la bonne organisation des services. Le Collège entend l'encourager, notamment en donnant des perspectives de carrière aux agents les plus méritants et en poursuivant, dans les limites du cadre organique et dans le respect des procédures statutaires, la procédure de statutarisation des agents qui ont satisfait aux examens.

Le Collège fixe les priorités suivantes pour la mandature 2012-2018 :

1. Des finances saines et une politique fiscale préservant les revenus des habitants.

La crise économique frappe durement les familles, les personnes isolées, les acteurs économiques et leur pouvoir d'achat. Nous voulons préserver les revenus de nos habitants.

La fiscalité locale restera parfaitement maîtrisée et les taux des taxes additionnelles au précompte immobilier et l'impôt des personnes physiques demeureront inchangés.

Comme par le passé, la recherche de l'équilibre budgétaire sera privilégiée.



Cette exigence budgétaire est d'autant plus contraignante que certaines recettes ne sont plus garanties ou fortement diminuées (suppression des dividendes de Dexia ou diminution des dividendes de certaines intercommunales). De même, les communes sont de plus en plus confrontées aux incertitudes des recettes liées au rendement de l'IPP.

Les fortes variations, d'un exercice d'imposition à l'autre, dans les prévisions de ce rendement ne facilitent pas le travail des autorités communales pour l'établissement des budgets.

Le Collège demande dès lors aux autorités régionales d'intervenir auprès du SPF Finances pour que celui-ci

justifie, de manière plus précise et détaillée, les évaluations communiquées en prévision de l'établissement du budget communal. Une plus grande sécurité budgétaire doit être garantie.

Même si la fiscalité locale n'offre pas les mêmes instruments ou leviers que la fiscalité régionale ou fédérale pour amener les administrés à adapter leurs comportements, le Collège entend mener une politique fiscale visant à dissuader les comportements négatifs (amendes administratives pour les incivilités ou taxes à finalité environnementale) ou à encourager certains comportements positifs (suppression de la part communale à la taxe sur la circulation routière pour tout véhicule électrique ou alimenté par une énergie biodégradable).

De même, afin d'encourager l'établissement dans notre commune de jeunes ménages, le Collège maintiendra la réduction de la part communale au précompte immobilier et l'amplifiera dès lors que les ménages renoncent à l'usage d'une première ou deuxième voiture pendant toute la durée de leur domiciliation à Woluwe-Saint-Lambert.

2. Chaque citoyen a droit à la sécurité.

Les statistiques le prouvent : Woluwe-Saint-Lambert est une des communes de la Région bruxelloise qui a connu la diminution la plus significative du nombre de faits criminels ou délictueux, au cours des 6 dernières années écoulées. Les nouveaux moyens budgétaires accordés à la zone de police Montgomery ont permis de renforcer les effectifs des services de police, en donnant une priorité à la police de proximité, et de développer des services nouveaux (notamment la brigade cycliste).

Le bourgmestre et le Collège entendent poursuivre cette politique qui a fait ses preuves. A cette fin, de nouveaux efforts seront consentis :

- Renforcement des effectifs policiers, notamment de la brigade cycliste ;
- Extension du réseau de surveillance de l'espace public par les caméras : Le placement de 10 caméras supplémentaires est déjà programmé pour 2013 et 2014. Si nécessaire, ce réseau sera encore renforcé ;



- Des campagnes d'information seront menées pour expliquer que les incivilités (notamment les déjections canines) sont réprimées par des amendes pouvant aller jusqu'à 250 euros ;
- L'éducation au respect de l'environnement et de la propreté publique sera amplifiée dans les établissements scolaires et un prix sera créé pour récompenser, chaque année, les initiatives remarquables de jeunes qui veulent montrer l'exemple ;



- Renforcement de la sécurité routière pour protéger les usagers les plus faibles de la voie publique. Les excès de vitesse sont la cause principale des accidents avec le plus de blessés, voire de morts. Les aménagements de l'espace public seront poursuivis afin de réduire la vitesse et les zones 30 généralisées en voiries locales ;

• Fermeture, la nuit, du parc régional Georges Henri. Cette demande a déjà été formulée à de multiples reprises à la Région bruxelloise. Nous continuerons à l'exiger ;

- Construction d'un nouveau commissariat de police pour mieux accueillir la population ;
- Création de la plate-forme de la médiation. Plusieurs services de médiation peuvent intervenir pour résoudre les conflits de voisinage ou donner des conseils aux personnes confrontées aux différents aléas de la vie. Pour mieux se faire connaître, ses services, seront réunis en un seul lieu et les personnes qui souhaiteront bénéficier de leur aide, seront reçues, avec toute la confidentialité voulue, par des professionnels ;
- Les habitants recevront une brochure expliquant les règles de civisme prévues par le règlement général de police ou d'autres réglementations. Ces recommandations seront également accompagnées d'actions pédagogiques, notamment à l'attention des plus jeunes.

3. La qualité de vie au bénéfice de tous les citoyens.

Woluwe-Saint-Lambert est une commune où la vie associative, sportive, culturelle, commerciale est dynamique et intense. Il y en a pour tous les âges dans notre commune. Outre les politiques déjà menées, le Collège entend mettre l'accent sur des initiatives nouvelles.

ENCORE PLUS DE PLACES DANS LES CRECHES COMMUNALES :

- Ouverture de 2 nouvelles crèches « Toutes les couleurs » et « Charmille », dont une sera à horaire décalé pour tenir compte des horaires de travail des parents.

DES ECOLES PLUS MODERNES ET FONCTIONNELLES :

- Le programme d'investissement pour les économies d'énergie sera poursuivi dans tous les bâtiments scolaires et les crèches ;
- Rénovation de « Prinses Paolaschool » ;
- Reconstruction des écoles Schuman et Charmille ;
- Création d'un service permettant aux enfants malades de longue durée de suivre les apprentissages via internet.



LE SPORT, TOUJOURS UN PLAISIR :



- Poursuite de la rénovation des infrastructures sportives, notamment au stade et au Poséidon ;
- Développement de la pratique du sport pour tous, par l'organisation de compétitions ouvertes associant les habitants et la création d'un challenge sportif communal ;
- Initiation à de nouvelles disciplines sportives ;
- Maintien des chèques-sports et des chèques jeunesse.

UNE ACTION SOCIALE DETERMINEE CONTRE LA PRECARITE :

- La lutte contre la solitude – pas seulement celle des personnes âgées – demande davantage d'actes de solidarité dans les quartiers. Toute initiative, émanant de personnes ou d'associations, sera encouragée et une coordination de la lutte contre la précarité et la pauvreté sera mise en place ;
- Trop souvent, les personnes âgées n'osent pas sortir le soir. Elles sont ainsi privées de loisirs . Dès lors, si une personne s'engage à accompagner un senior, à tout le moins, à 3 spectacles à Wolubilis, elle recevra 2 places gratuites ;
- Les familles mono-parentales sont souvent exposées à des difficultés de vie, notamment sur le plan financier. Le service communal d'action sociale sera renforcé dans ses missions de conseil et d'accompagnement de ces familles ;
- Les actions de prévention contre le sur-endettement seront poursuivies et les services de médiation de dette seront développés ;
- Les avantages accordés aux personnes bénéficiant du statut BIM (remise annuelle sur les frais de consommation d'eau et de redevance télé-distribution) seront maintenus ;
- Intensification de la lutte contre les violences conjugales et promotion de l'égalité homme/femme ;
- La santé publique contribue au bien-être de la population. Une plate-forme « Santé publique », réunissant tous les acteurs concernés, sera créée et un coordinateur sera désigné pour favoriser l'éducation à la santé et donner des conseils (lutte contre les assuétudes, santé mentale, alimentation saine.).

LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, TOUJOURS PLUS RESPECTEES :

- Création d'un groupe de travail spécialisé avec les associations concernées pour vérifier les conditions de mobilité dans l'espace public et d'accès aux bâtiments publics ;
- Création d'un itinéraire recommandé aux personnes à mobilité réduite pour leur déplacement sur le territoire de la commune ;
- Renforcement du service de transport pour permettre aux personnes en situation de handicap de participer aux grands événements festifs de la commune.

4. Une politique urbanistique volontaire.

Notre commune présente une certaine cohésion urbanistique qui a permis de faire cohabiter différentes fonctions, principalement résidentielles et commerciales ou de services, et de maintenir des zones vertes protégées ou en voie de l'être.

La commune n'est pas le seul décideur de la politique urbanistique sur son territoire. La Région en détermine le cadre par un ensemble de législations et de réglementations particulièrement contraignantes. Ainsi, l'affectation du sol est déterminé par le plan régional d'affectation du sol (PRAS) et la commune ne peut y déroger. Aujourd'hui, des terrains qui ne sont pas encore bâtis et dont la commune souhaiterait également qu'ils ne le soient pas, sont néanmoins affectés par le PRAS comme terrains à bâtir.

Cette donnée s'impose à tous.

Néanmoins, dans les limites des compétences qui sont les siennes, le Collège veillera à maintenir et à renforcer une politique volontariste de l'urbanisme, en ayant comme priorités :

- Adapter -voire abroger- certains PPAS plus anciens et adopter un nouveau règlement communal d'urbanisme, qui visera à :
 - Préserver la qualité du bâti ;
 - Favoriser la rénovation d'immeubles pour qu'ils soient basse énergie ;
 - Promouvoir la qualité architecturale des bâtiments et des intérieurs d'îlot.
- Préserver l'intérêt historique et urbanistique de certains quartiers en protégeant les spécificités architecturales de certains bâtiments, en refusant la transformation des zones de recul en aires de stationnement et en maintenant le caractère vert de notre Commune (respect strict des PPAS, alignements d'arbres dans les rues, etc.).
- Maintenir la jurisprudence restrictive du service de l'urbanisme concernant les demandes importantes de dérogation au(x) règlement(s) d'urbanisme(s).
- Maintenir le «Stop» urbanistique à la construction des bureaux et étudier la transformation, voire la démolition d'immeubles de bureaux désespérément vides, qui pourraient être transformés en logements ou en équipements.
- Préserver la qualité de la vie dans nos quartiers lors de l'élaboration de certains grands projets d'initiatives privées, notamment par le mécanisme des charges d'urbanismes.
- Renforcer le contrôle des chantiers privés afin de mieux faire respecter les diverses réglementations et permis d'urbanisme et de lutter contre le bruit et la malpropreté.
- Adopter définitivement le Plan Communal de Développement (PCD) pour Woluwe- Saint-Lambert.
- Sensibiliser les habitants à la réglementation urbanistique communale et régionale par la mise sur pied de fiches d'informations et de réunions d'informations.
- Impliquer activement la commune lors des enquêtes publiques futures autour des grands enjeux et outils régionaux (PRDD, PRAS...).

5. Un espace public de qualité, des espaces verts protégés, le développement durable au coeur de la politique environnementale.

La protection de l'environnement a toujours fait partie des priorités de Woluwe-Saint- Lambert. Qu'il s'agisse de l'entretien des espaces verts, de la propreté de l'espace public, des questions de mobilité, de la lutte contre les nuisances sonores, de la politique énergétique ou de la sensibilisation du public, le Collège a toujours mené et encouragé des actions soucieuses de la préservation de la qualité de vie et de l'amélioration du cadre de vie de ses concitoyens.

C'est, notamment, la raison pour laquelle, la commune a signé les engagements d'Aalborg en 2009, afin de lancer son « Agenda 21 Local ». Il s'agit d'une interaction citoyenne qui a abouti à l'élaboration d'un plan de 101 actions, fondées sur les 3 pôles du développement durable, à savoir le social, l'environnement et l'économie, qu'il faudra mettre en oeuvre dans les années à venir. Le Collège s'engage à concrétiser ces actions, selon une planification qu'il déterminera.

LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- L'éducation au respect de celui-ci sera poursuivie aussi bien auprès des plus jeunes, mais également auprès de chaque citoyen de la commune grâce au « Festival du développement durable » (Woluwe 2050) qui se tiendra tous les deux ans et grâce à la réimplantation du marché bio de Roodebeek.
- Les primes encourageant les bonnes pratiques environnementales seront conservées. Il s'agit de primes destinées à favoriser l'achat d'un fût de compostage, l'installation de capteurs solaires ou l'installation ou la rénovation d'un système de récupération de l'eau de pluie. En outre, une nouvelle prime sera accordée pour la « végétalisation » des toitures plates et des façades d'immeubles.
- La mise en place du tri sélectif sera appliquée en voirie dès que Bruxelles-Environnement aura validé une méthode et proposé un choix de mobilier urbain et les organisateurs d'événements festifs et sportifs organisés sur le territoire de la commune auront l'obligation d'utiliser un maximum de matériaux recyclables.

- Un service de collectes d'encombrants à domicile sera organisé dans l'attente de la conclusion d'un accord avec une commune voisine pour ouvrir une déchetterie permanente.
- Un code de bonne conduite sera adopté dans les services communaux afin de rationaliser l'utilisation du papier et de l'encre.
- Les initiatives de quartiers pour créer des zones de compostage et des potagers collectifs seront encouragées et soutenues.

Concernant la préservation des parcs et espaces verts :

- Le patrimoine naturel sera préservé, les espaces verts sauvegardés et leur biodiversité sera mise en valeur.
- La politique de réhabilitation des espaces verts de quartier (square de Calabre, clos Marinus, Square Marie-José,...) sera poursuivie.
- Un nouveau parc communal sera créé avenue des Iles d'Or, pour autant que la commune puisse acheter le terrain appartenant à la poste, et les parcs de Roodebeek, des Sources, Saint-Lambert et Malou seront rénovés.
- La promenade verte à l'arrière de la rue Saint-Lambert sera remise en état et sécurisée.
- Le programme de gestion différenciée (fauchage tardif, taille douce,...) de certaines grandes artères au départ de la Woluwe (chaussée de Stockel,...) sera mis en oeuvre.

- Les plaines de jeux vétustes continueront à être réhabilitées et une brochure, reprenant notamment la répartition des espaces de jeux selon les catégories d'âge des enfants, sera éditée.



- Le transfert de la gestion de certains espaces verts de L'Habitation Moderne sera confié à la commune.
- Les conférences « Nature & Jardin », les visites guidées et le concours « Fleurir Woluwe » seront réinstaurés et la commune mettra sur pied une formule « Parcours Jardins » permettant aux habitants pendant un week-end de visiter les jardins privés au travers de la commune.

Si notre commune est réputée, à l'échelle bruxelloise, pour la diversité des espèces animales et végétales qu'on y rencontre et la qualité de ses espaces verts, la dimension environnementale du développement durable ne doit pas se limiter à la préservation de la nature.

GESTION DE L'ÉNERGIE

La gestion plus rationnelle de l'énergie, déjà entamée par l'administration communale et les habitants, doit être renforcée :

- L'investissement en économie d'énergie pour tous les bâtiments communaux devra être finalisé pour 2018.
- Un plan lumière sera élaboré.

LUTTE CONTRE LES NUISANCES

Enfin, il y aura également lieu de s'atteler durablement à la lutte contre toutes les formes de nuisances :

- Le Collège investira dans l'installation de bulles à verres enfouies, plus soignées du paysage urbain, plus dissuasives face aux dépôts clandestins et plus efficaces s'agissant de la réduction des nuisances sonores.
 - Le Collège défendra face à la Région l'utilisation de l'étang rond du Parc de Woluwe comme réservoir naturel afin de lutter contre les inondations.
 - La commune continuera à soutenir les actions de toutes les associations de riverains afin de limiter le survol de notre « espace » aérien. Le Collège demandera aux autorités de la santé publique de mener une étude afin de connaître l'impact de ces nuisances sur la santé de la population.
- De manière plus générale, la commune organisera une large consultation de tous ses habitants pour identifier toutes sources et causes de nuisances sonores en vue de l'élaboration d'un plan de lutte contre

celles-ci. La commune mettra également à la disposition des citoyens des sonomètres de manière à contrôler le niveau des nuisances sonores subies.

ENTRETIEN ET PROPRETÉ DE L'ESPACE PUBLIC

La qualité de l'espace public, souvent très appréciée dans notre commune, exige des efforts constants.

- La rénovation des trottoirs et des voiries sera poursuivie. Sont notamment concernées (cetteliste n'est pas exhaustive) : rue Théodore De Cuyper, avenue de Calabre et les autres voiries de ce quartier, avenue Dumont, rue d'Octobre, chaussée de Roodebeek (entre Mars et Heydenberg et entre Mullie et Cours Paul Henri Spaak), rue Klakkedelle, rue de la Charrette, avenue du Roi Chevalier.



La propreté publique est une véritable exigence à Woluwe-Saint-Lambert. La commune a été distinguée parmi les 3 communes les plus propres de Belgique. Ce qui ne veut pas dire que tout est parfait, tant les incivilités sont de plus en plus nombreuses et de plus en plus insupportables.

Le service de la propreté publique a été renforcé en matériel et en personnel. Un plan d'action a été élaboré et la lutte contre les dépôts clandestins intensifiée. Il n'en demeure pas moins que les efforts devront encore être redoublés. A cette fin, le Collège se donne les priorités suivantes :

- Une équipe volante sera constituée pour renforcer les balayeurs qui effectuent leur tournée et faire face aux urgences ;
- Bruxelles-Propreté sera invitée à entretenir plus régulièrement les voiries régionales, ainsi que les entrées de métro et le parking de Roodebeek ;
- Le placement de nouvelles poubelles sera généralisé dans tous les quartiers ;



- Une équipe de surveillance sera mise en place le week-end afin de lutter contre les dépôts clandestins et autres incivilités ;

- Les campagnes de prévention et de répression seront encore renforcées.

- Pour avoir un état encore plus précis du travail à accomplir dans l'espace public, le Collège créera la fonction de gestionnaire de quartier qui sera un interlocuteur des habitants pour préserver la qualité de vie dans chaque quartier. Le territoire communal sera réparti en 7 quartiers. Toutes les équipes d'intervention en voirie (propreté publique, jardins publics, entretien de la voirie, ...) sont en cours de réorganisation et seront réparties entre ces quartiers. Le gestionnaire aura pour tâche de coordonner les équipes et de veiller à l'état général d'entretien du quartier. Toute atteinte à l'espace public ou à l'environnement sera relevée. Les gardiens de la paix et les inspecteurs de quartier de la police viendront en renfort du travail ainsi effectué.

6. Vivre à Woluwe-Saint-Lambert : une chance à donner aussi aux jeunes ménages

Le coût de l'acquisition ou de la location d'un logement dans la Région bruxelloise, et singulièrement à Woluwe-Saint-Lambert, est de plus en plus prohibitif pour les jeunes ménages mais aussi pour les familles ou personnes isolées.

La commune n'a pas pris sur les prix du marché immobilier privatif car elle est loin de disposer de tous les instruments juridiques ou budgétaires qui lui permettraient de l'influencer. Néanmoins, des incitants peuvent être mis en place pour aider les familles aux revenus plus faibles ou moyens, ainsi que les personnes isolées, à s'établir dans notre commune ou à y demeurer.

Au cours de cette mandature communale, le Collège s'emploiera à mener à bien l'important projet de construction de 80 à 100 logements moyens sur le terrain de la rue de Neerveld/Athénée Royal. Il s'agit du plus grand investissement de la commune pour la construction de nouveaux logements moyens. Ce projet est également inter-générationnel car il est prévu d'y réaliser 3 grands appartements supervisés, destinés à une quinzaine de seniors. Ils bénéficieront de services collectifs. Ces services seront, pour partie, assumés par d'autres occupants de ce nouveau complexe de logements. Ceux-ci bénéficieront, en conséquence, d'avantages pour l'occupation de leur logement. Ce projet n'est pas la seule ambition en matière de politique du logement pour le Collège.

D'autres engagements sont également pris :

- Un deuxième grand projet de création de logements moyens est envisagé sur un autre terrain de la commune ;
- L'Habitation Moderne poursuivra également son programme de création de logements moyens en partenariat avec la Société de logements de la Région de Bruxelles ;
- Réhabilitation du patrimoine communal en faveur du logement, notamment à l'angle de la place Saint-Lambert et de la rue Voot ;
- Investissements permettant la rénovation du patrimoine de l'avenue Georges Henri de manière à y attirer des habitants ;
- Création d'un guichet-conseil pour l'acquisition d'un logement privatif (renseignements concernant les primes régionales et communales).

Enfin, pour autant que la Région donne un cadre légal ou réglementaire élargi, la commune est disposée à s'inscrire dans un projet de soutien à l'octroi d'une allocation loyer, aux conditions que la Région déterminera et selon les modalités qu'elle précisera. A cette fin, un groupe de travail sera constitué avec des experts en vue de formuler des propositions et recommandations à la Région bruxelloise.

7. La maîtrise de la mobilité et du stationnement pour que les Woluwéens se sentent chez eux.

La nouvelle politique de mobilité et de stationnement élaborée par la Région bruxelloise viendra bouleverser les politiques menées jusqu'à présent par les communes bruxelloises. Le Collège souhaite une harmonisation des règles de stationnement et de mobilité en Région bruxelloise car l'unité du territoire le justifie. Il regrette la manière dont ce projet a été mené, sans concertation étroite avec les communes et sans tenir compte des observations, résultant de la connaissance du terrain, formulées par les autorités locales. Plus encore, le Collège estime que la consultation des habitants sur le projet de plan régional de stationnement est bâclée. Sa période est courte. Elle n'est pas organisée correctement et il n'est pas précisé les suites qui seront réservées aux observations formulées par les habitants. Le Collège regrette que la Région ne s'est pas dotée, à l'exemple de ce qu'a fait Woluwe-Saint-Lambert, d'un code régional de la participation des citoyens qui permettrait de systématiser les procédures de consultation et de concertation avec les habitants sur des projets régionaux essentiels, tels que les différents plans de gestion de l'espace public et de l'environnement. La Région doit encore faire des efforts considérables pour renforcer la démocratie participative.



Dans les limites de ce qu'imposera la Région à la suite des différentes mesures réglementaires annoncées, le Collège souhaite que les priorités suivantes soient données en matière de mobilité, dont certaines dépendent, pour une large part, de l'accord des autorités régionales ou de la STIB :

- Le parking Roodebeek doit rester un parking à vocation locale, pour desservir les commerces, le théâtre Wolubilis et donner des possibilités de stationnement aux riverains, dans un quartier qui en a bien besoin ;
- Nous sommes favorables à la prolongation de la ligne de tram 94 (côté Parc), dans un premier temps, jusqu'au croisement boulevard de la Woluwe/avenue Vandervelde/Cours Paul Henri Spaak et, dans un deuxième temps, vers l'avenue Marcel Thiry ;

- Plus de confort pour les voyageurs, notamment à différents arrêts de lignes de bus (placement d'abribus). Cette demande sera réitérée à la STIB ;
- Circulation d'un charroi de bus STIB, plus adapté et moins bruyant ;
- Meilleure fréquence du métro aux heures de pointe sur la ligne n°1 et renforcement des lignes de bus n°79 et 27 pour mieux desservir certains quartiers ;
- Prolongement de la ligne de bus n°28 jusqu'à la station de métro Crainhem ;
- Réaménagement complet du boulevard Brand Whitlock (voirie régionale) pour qu'il ne soit plus une autoroute urbaine ;
- Réorganisation du carrefour formé par la chaussée de Roodebeek, l'avenue Jacques Brel, le cours Paul Henri Spaak, la rue Saint-Lambert, afin de soulager la rue Saint-Lambert et la chaussée de Roodebeek du trafic de transit et de les réserver principalement à un trafic local. En conséquence, réaménager de la rue Saint-Lambert pour lui donner un aspect plus convivial et favoriser le cheminement entre 2 pôles essentiels de la commune : Wolubilis et la place Saint-Lambert ;
- Création d'un itinéraire reliant le patrimoine naturel et architectural remarquable, pour les cyclistes, piétons et les personnes à mobilité réduite ;
- Développement des itinéraires cyclables sécurisés par la signalisation appropriée ;
- Poursuite des aménagements de trottoirs pour permettre la mobilité de personnes en situation de handicap. A cette fin, un groupe de travail spécialisé réunira les représentants des associations concernées ;
- Redéfinition des zones de stationnement dans les différents quartiers afin de lutter contre la présence des voitures ventouses, en ce compris en fin de journée et, si nécessaire, à certains moments du week-end (les zones bleues peuvent être étendues jusqu'à 20H00) ;
- Les propriétaires de véhicule professionnel qui ne sont pas domiciliés à Woluwe-Saint-Lambert, seront invités plus fermement à ne pas placer leur charroi dans les rues des quartiers résidentiels ;
- Développement des réseaux Cambio et Villo et encouragement à toutes les initiatives de co-voiturage.



8. Soutenir la dynamique économique et commerciale pour accompagner les Woluwéens dans leur recherche d'emploi

Woluwe-Saint-Lambert a une belle tradition de commerces de proximité et les noyaux commerciaux gardent leur dynamisme, malgré la crise.

Le lancement du plan de revitalisation de l'avenue Georges Henri porte déjà ses premiers résultats. En quelques mois, ce sont pas moins de 16 nouveaux commerces qui ont ouvert leurs portes dans l'avenue Georges Henri.

Un service de conseil aux commerçants et classes moyennes a été créé. Celui-ci accompagne les commerçants, artisans, responsables de PME et indépendants.

Après une période de soutien de la Région bruxelloise pour son lancement, son financement dépend aujourd'hui exclusivement de la commune.

Ces initiatives seront poursuivies et renforcées.

Ainsi,



- Le plan de revitalisation de l'avenue Georges Henri sera poursuivi sans relâche, et, si nécessaire, complété par de nouvelles mesures visant à redonner à cette avenue un prestige et une harmonie urbanistique ;

- D'autres noyaux commerciaux (Tomberg, Verheyleweghen, Saint-Henri/Prekelinden, Slegers, Saint-Lambert ...) bénéficieront également de mesures de soutien ;

- Inciter les commerces de proximité à s'établir dans des quartiers où ils font défaut : Marcel Thiry et Kapelleveld, par exemple ;
- Poursuivre les animations dans les quartiers commerciaux, notamment à la période des fêtes de fin d'année ;
- Lutter, en partenariat avec les services régionaux et fédéraux compétents, contre les pratiques illégales qui font concurrence aux activités commerciales respectueuses de la loi ;

- Création d'une pépinière de petites entreprises pour leur lancement ;
- Poursuite de la politique dissuasive à l'égard de certaines activités commerciales de nuit, particulièrement perturbantes dans les quartiers ;
- Création d'un guichet d'économie locale. Un seul service pour faciliter la création d'activités économiques (conseils juridiques, plans financiers, recherche de financement, locaux modérés, ...).

A cette fin, le service de conseil aux commerçants, professions libérales et classes moyennes sera renforcé. Ses moyens d'action seront amplifiés.

La politique de l'emploi est largement de compétence fédérale ou régionale mais la commune peut aider à faire connaître les services de mise à l'emploi et de formation. La maison de l'emploi en est la meilleure preuve, réunissant l'ensemble des services communaux, l'Agence locale pour l'emploi, Actiris et Wolu-Services.

La participation au Printemps de l'emploi, moment privilégié pour recueillir toutes les informations en rapport avec l'emploi et les formations sera poursuivie.

Le partenariat avec les entreprises et les agences d'intérim, afin de proposer une plus large variété d'offres d'emploi, sera intensifié de même que l'offre de formation en informatique.



D'autres priorités seront encore assumées par les services de l'emploi :

- Créer un réseau de partenariat entre personnes ayant une expérience professionnelle et les jeunes pour les accompagner dans leur choix de vie professionnelle ;
- Encourager les entreprises locales à recruter localement par une meilleure diffusion de l'information des offres d'emploi sera mise en place (ce qui présente notamment des avantages en terme de mobilité) ;
- Mise à l'honneur des employeurs locaux qui offrent leur chance à des jeunes demandeurs d'emploi à Woluwe ;
- Renforcer les formations préparatoires à des métiers de proximité existant dans la commune (secteur social, de santé publique, de sécurité, ...).

9. Woluwe-Saint-Lambert, la culture dans tous ses éclats!



La vie culturelle à Woluwe-Saint-Lambert est intense, diversifiée et riche d'expériences nouvelles. Un réseau associatif, particulièrement dynamique, y contribue pour une large part.

La politique culturelle donne une dimension particulière à la vie locale. Les communes qui ont une identité forte sont celles qui réservent une attention particulière à la créativité et à l'expression culturelle.

La réussite de Wolubilis confirme le choix judicieux de ce projet. Il sera maintenu et renforcé.

Parce que la culture est vécue comme un lien social fort et qu'elle est un des leviers les plus efficaces pour lutter contre l'exclusion et promouvoir la démocratie, le Collège prendra les initiatives suivantes :

- Poursuite d'une politique culturelle associant tous les citoyens. Beaucoup d'événements culturels sont libre d'accès, les tarifs pour certains spectacles seront encore mieux ajustés afin de favoriser la participation du plus grand nombre ;
- Mise à l'honneur des talents artistiques des habitants de notre commune et création d'un prix communal de la culture ;
- Mise à disposition de lieux d'exposition et d'expression aux artistes créateurs de notre commune. Ainsi, le premier salon des artistes, peintres et plasticiens, aura lieu au printemps 2013 à Wolubilis ;
- Poursuite de la rénovation du musée communal et de sa politique d'expositions originales ;

- Création des lieux de résidence pour artistes. C'est déjà le cas pour la danse contemporaine à la Bissectine (Wolubilis). D'autres lieux sont envisagés pour d'autres disciplines ;
- Poursuite de l'accompagnement à l'éveil artistique des enfants ;
- Soutien au réseau des bibliothèques publiques, particulièrement bien organisées à Woluwe-Saint-Lambert ;
- Poursuite du développement de l'Artothèque et de son association à un réseau de partenariat avec d'autres institutions culturelles du même type ;
- Participation aux réseaux d'échanges culturels de la Francophonie, notamment en partenariat avec nos villes jumelles de Meudon et de M'Bazi ;
- Extension de la bibliothèque pour la jeunesse néerlandophone, en partenariat avec les autorités compétentes de la Communauté flamande ;
- Création d'un pôle multimédia orienté vers la création culturelle, en partenariat avec l'école « Le 75 » et les ateliers d'expression et de créativité très actifs à Woluwe- Saint-Lambert ;
- A l'occasion de la Fête de l'Europe, organisation d'une journée des cultures européennes.



10. Woluwe-Saint-Lambert, une commune citoyenne

La démocratie participative n'est pas un vain mot dans notre commune. Pour preuve, Woluwe-Saint-Lambert est la première commune bruxelloise à avoir adopté un Code de la participation. La démocratie participative, ce n'est pas réserver à quelques-uns le monopole des opinions de tous mais permettre à chaque citoyen d'avoir voix au chapitre.

Le service de médiation communale a été créé et le médiateur communal, un haut fonctionnaire indépendant, donne régulièrement des conseils pour orienter les habitants dans leurs démarches auprès des services communaux. S'il n'enregistre que peu de plaintes, c'est en raison de la qualité de l'accueil par l'administration communale. Une exigence qui est toujours à confirmer.

La qualité de cet accueil se fait également dans plusieurs langues. Ainsi, Woluwe-Saint-Lambert est la seule commune bruxelloise à accorder une prime pour la maîtrise d'une autre langue que les 2 langues nationales en vigueur dans notre commune. Ainsi, l'allemand, l'anglais, l'espagnol et l'italien sont en usage dans nos services communaux. Il se trouve même un agent communal pour s'exprimer en mandarin.

Une formation est donnée aux agents communaux pour comprendre la langue des signes et un fonctionnaire communal peut être l'interprète dans cette langue.

Les efforts ainsi réalisés doivent être confirmés et amplifiés. De nouveaux modes de communication s'imposent et une plus grande disponibilité de l'administration doit toujours être recherchée.

A cette fin, le Collège préconise :

- L'ouverture des services d'accueil de 1^{ère} ligne (population, état civil, service des étrangers, guichet stationnement) soit le samedi matin, soit en avant-soirée un deuxième jour de la semaine ;
- L'installation de bornes « Wifi » dans divers bâtiments communaux ;
- Le développement de l'implantation de « QR Codes » en vue de faciliter certaines démarches administratives des citoyens ;
- Le lancement d'une cyberlettre communale et d'un compte twitter pour donner l'information sur le vif ;
- La rénovation de la salle des guichets à l'hôtel communal pour un meilleur accueil (nouveau mobilier) ;
- La répartition linguistique du personnel en proportion des affaires traitées en français ou en néerlandais.

* * *